

Lancement des recommandations

Allocution de Claude Lessard

Mise en contexte de la conférence de consensus sur l'équité sociale et scolaire

Depuis quelques années, la question de l'équité du système éducatif québécois occupe plus de place dans les préoccupations collectives. Elle est en effet relayée par les médias, documentée par des chercheurs et épousée par des organismes et des regroupements de citoyens. Les instances politiques sont interpellées, même si elles tardent à répondre. La conférence de consensus tenue en octobre dernier se situe dans ce contexte. Elle a voulu se faire l'écho de ces préoccupations, tout en leur donnant une plus grande résonance publique.

Qu'est-ce qui explique cet intérêt? Notre système éducatif, hérité de la Révolution tranquille, n'est-il pas parmi les plus équitables du monde? Pourquoi s'en faire?

Il est vrai que les analyses de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), réalisées dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), ont mis de l'avant cette question de la justice scolaire en la présentant comme une condition de la réussite du plus grand nombre, associant ainsi équité et efficacité des systèmes éducatifs. En effet, des analyses ont montré que les systèmes éducatifs les plus performants sont aussi les plus équitables (l'équité étant ici définie en fonction des écarts de réussite entre les établissements et aussi en référence à la part de la réussite éducative expliquée par le statut socioéconomique des familles). Ce message est d'une grande portée en termes de politiques publiques, puisqu'il engage les décideurs à ne pas sacrifier l'un ou l'autre des deux termes de cette équation, soit l'équité et l'efficacité.

Suivant ces analyses, le Canada s'en tire relativement bien à cet égard, mieux que les pays auxquels nous aimons nous comparer, c'est-à-dire les États-Unis, l'Angleterre et la France.

Cependant, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), reprenant les données du PISA et les analysant par provinces et non pas seulement au niveau de l'ensemble canadien, a constaté que parmi les provinces canadiennes, le Québec affichait les plus grands écarts entre les établissements, notamment entre les établissements publics et privés, et entre les établissements à fort ou à faible indice socioéconomique. Son système – et cette expression a été depuis reprise souvent par les médias – est le plus inégalitaire du Canada. Les inégalités étant ici entendues au sens de grandeur des écarts de réussite entre les établissements ordonnés suivant l'indice de défavorisation économique.

D'autres analyses, effectuées sur de grands échantillons d'élèves dont on a suivi le parcours du secondaire jusqu'à l'université, ont montré l'effet structurant des parcours scolaires sur la réussite au secondaire, sur le passage au cégep et sur l'inscription à l'université. Il se dégage de ces analyses longitudinales un système scolaire stratifié, à plusieurs vitesses, au sein duquel les variables sociales de l'origine jouent en amont, à l'entrée dans l'un ou l'autre secteur ou parcours au secondaire, et en aval, à la sortie au cégep ou à l'université. Je vous renvoie aux trois études effectuées par Maroy et Kamanzi, Lafrance et Doray, et par Kamanzi qui ont toutes révélé cette stratification scolaire.

Cette stratification du système scolaire complique le suivi des parents, notamment des parents de classes moyennes qui envisagent pour leur enfant un long cheminement scolaire. En effet, il fut un temps où les parents avaient à la fin du primaire une seule et unique décision à prendre : dois-je ou non inscrire mon enfant au privé ? Une fois cette décision prise, les dés étaient en quelque sorte jetés. Aujourd'hui, c'est plus compliqué : pour contrer la concurrence du privé, les commissions scolaires ont développé de nombreux programmes particuliers, offrant ainsi aux parents une gamme variée de parcours, plus ou moins sélectifs et plus ou moins dispendieux. Il faut donc magasiner avec son enfant, afin de bien arrimer les besoins, les intérêts et les désirs des enfants et de leur famille avec l'offre scolaire existante. Et plus la demande est forte, plus l'offre devient sélective.

Il y a des centaines d'enfants qui aujourd'hui sont sur des listes d'attentes, guettant un désistement d'un autre enfant afin de pouvoir avoir accès au programme particulier choisi. La tentation pour le milieu scolaire est forte de multiplier les programmes de toute nature et d'en accroître les exigences scolaires ou financières, afin de mieux réguler l'accès.

Pendant quelques décennies, cette dynamique a été réservée au secondaire, mais elle se répand de plus en plus au primaire, et certains projets particuliers au secondaire requièrent la réussite d'un programme correspondant – dirait-on prérequis ou préparatoire ? – au primaire ou, à tout le moins, donnent un accès prioritaire à celles et ceux qui y ont participé au primaire.

On le sait, le développement des projets particuliers a des effets sur la classe ordinaire, rendant celle-ci plus difficile et moins attrayante. À éviter, se disent bien des parents.

Suivant cette analyse, nous serions pris dans une dynamique qui ne peut qu'accroître les inégalités et privatiser ou « marchandiser » en quelque sorte de grands pans de l'école publique, censée être commune à tous.

Mais notre présence ici aujourd'hui veut témoigner de notre refus de ce pessimisme et de ce défaitisme. Car il y a des signes qu'une prise de conscience et une certaine mobilisation citoyenne ont vu récemment le jour et se développent. Nous songeons au mouvement L'école ensemble et au collectif Debout pour l'école !, aux travaux convergents de chercheurs reconnus, aux questionnements de nombreux parents, qui aimeraient bien ne pas être coincés dans une situation de choix impossible – le bien de mon enfant ou le vivre-ensemble citoyen dans l'école publique –, et de pouvoirs publics locaux qui cherchent à recréer dans plusieurs quartiers urbains de la mixité sociale.

Par exemple, la Ville de Montréal entend concrétiser un projet de réglementation dans le domaine immobilier dit 20-20-20. Suivant cette réglementation, dans tout projet de construction de tours à habitation, il y aurait 20 % d'HLM, 20 % de logements pour des familles (trois chambres à coucher) et 20 % de logements à loyer moyens. Aussi, l'arrondissement d'Achilles-Arnaud entend construire, sur les terrains de l'ancienne fourrière municipale, un nouveau quartier, avec les citoyens et en valorisant la mixité sociale. Il y a donc de l'espoir, car il y a une prise de conscience de la valeur de la mixité sociale et scolaire, à la fois sur le plan de la réussite scolaire, et aussi sur le plan du vivre-ensemble citoyen.

C'est dans ce contexte que nous vous présentons aujourd'hui les recommandations formulées par le jury de la conférence de consensus.

Claude Lessard, mars 2019